

8 juin 1869

**Transmission des dettes de Pierre Goguet**, cultivateur Chez Mouchet Semussac, **et Jean Soret**  
agriculteur Bardécille Semussac, **envers Jean Camille Aubert**, capitaine au long cours Meschers, **vers**  
**Jean Chardavoine**, roulier St Georges de Didonne.

8 juin 1869

**Conservation des hypothèques de Saintes**

(Charente inférieure)

**Certificat de mention de subrogation.**

**Subrogation :**  
transmission à un tiers  
d'une créance.

N° 4837

Le Conservateur des hypothèques au bureau de Saintes, soussigné, certifie avoir fait ce jourd'hui, la mention dont la teneur suit, en marge de deux inscriptions prisés le dix huit février mil huit cent soixante neuf volume 429 11° 32 et 33 - au profit de Jean Chardavoine Roulier et dame Suzanne Favre, son épouse, demeurant ensemble à St Georges de Didonne, la première contre Pierre Goguet, cultivateur, demeurant Chez Mouchet, commune de Semussac et la seconde contre Jean Soret, fils, propriétaire agriculteur appelé Louis en famille, époux de Clémentine Cresson, Demeurant à Bardécille, commune de Semussac.  
du huit juin mil huit cent soixante-neuf  
en vertu d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Dumas, notaire à Cozes et portant cession à la date des dix huit, vingt deux et vingt cinq avril mil huit cent soixante neuf, M. Jean Camille Aubert, capitaine au long cours, demeurant à Meschers, pour lequel domicile est élu en l'étude du dit M<sup>e</sup> Dumas, a été subrogé dans tous les effets de l'inscription ci-contre avec droit aux intérêts à partir du trente janvier mil huit cent soixante neuf.

N° 428  
journal des salaires

Reçu 1° pour salaire un franc	1	--	
2° pour timbre cinquante centimes	--	50	
	<hr/>		
Total un franc cinquante centimes,	1	50	} 2
		50	

A Saintes le huit juin mil huit cent soixante-neuf.

Le Conservateur

Me Dumas notaire

# Conservation des Hypothèques de Saintes

(Charente-Inférieure)

## CERTIFICAT DE MENTION DE SUBROGATION.



N° 4837.

Le Conservateur des Hypothèques au bureau de Saintes, soussigné, certifie avoir fait ce jourd'hui, la mention dont la teneur suit, en marge de deux inscriptions prises le dix huit février mil huit cent soixante-neuf Vol. 429 N° 32 & 33. au profit de Jean Chaboussier veuf et dame Suzanne Anne, son épouse, demeurant ensemble à St Georges de didonne, la première contre Pierre Goguet, cultivateur, demeurant chez Allouart, commune de Semusac & la seconde contre Jean Buet, fils, propriétaire agriculteur appelé Louis en famille, époux de Thérèse Gerson, demeurant à Boidessolle, commune de Semusac.

du huit Juin mil huit cent soixante-neuf

En vertu d'un acte reçu M<sup>e</sup> DUMAS, notaire à Cozes et portant cession à la date des dix huit, vingt deux et vingt cinq avril mil huit cent soixante-neuf, M<sup>e</sup>. Jean Camille Albert, capitaine au long cours, demeurant à Rochers, pour lequel domicile est élu en l'étude dudit M<sup>e</sup> à Semusac, acte subrogé dans tous les effets de l'inscription ci contre avec droit aux intérêts à partir du trente Janvier mil huit cent soixante-neuf.

N° 128

Journal des salaires.

Reçu 1 <sup>o</sup> pour salaire un franc,	1 . .
2 <sup>o</sup> pour timbre cinquante centimes	» 50

Total un franc cinquante centimes, 1 <sup>50</sup> } 2.

A Saintes, le huit Juin mil huit cent soixante-neuf.

Le Conservateur,

*[Signature]*

*[Signature]*